Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212903025-20251204-DELIB_2025_96-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage

27 novembre 2025

L'An deux mille vingt cinq
Le 4 décembre 2025 à 20h30
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	20
Votants	24

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Laura JAMBOU, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGEAIS, Erwan PADELLEC (arrivé 20 H.50), Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

Absents excusés :
Frédéric PERROT qui a donné procuration à Laura JAMBOU
Anne-Marie HÉNAFF qui a donné procuration à Sophie PATTEE
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT

Absents : Sandrine CARIOU

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2025-96

Objet :

MOTION -

Soutien au réseau des Missions Locales face aux coupes budgétaires du projet de loi de finances 2026

Considérant que le projet de loi de finances 2026 prévoit une baisse inédite de 13% du financement du réseau des Missions Locales, soit une régression de près de 20% des crédits sur 2 ans ;

Considérant que les Missions Locales constituent le premier service public de proximité dédié à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, avec plus de 1,1 million de jeunes accompagnés chaque année à travers 6 800 lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire ;

Considérant que ces structures, présidées et pilotées par des élus locaux, incarnent l'alliance réussie entre collectivités, acteurs économiques et État dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi ;

Considérant que le nombre de jeunes accompagnés, notamment des mineurs, augmente fortement en 2025 (+8%), alors même que les moyens alloués diminuent drastiquement ;

Constatant que le projet de loi de finances 2026 prévoit également :
❶ La fragilisation de l'apprentissage avec la suppression des exonérations sociales et de l'aide au permis de conduire pour les jeunes apprentis ;
❷ La diminution de 16 000 accompagnements dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune, dont 11 160 pour ceux suivis par les Missions Locales ;
❸ La perte de près de 20 000 postes dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique ;
❹ La baisse dramatique de 53 millions d'euros sur 2 ans des allocations ponctuelles accordées aux jeunes dans le cadre de leur parcours d 'insertion ;

Constatant que s'ajoute à ces coupes une baisse de près de 4,8 milliards d'euros sur les crédits des collectivités locales, fragilisant encore davantage leur capacité à soutenir les jeunes de leur territoire ;

Alerté par le fait que ce sont les jeunes les plus fragiles – ceux qui vivent dans nos quartiers, nos zones rurales, nos territoires – qui paieront le prix fort de ces décisions budgétaires ;

Convaincu que chaque euro investi dans une Mission Locale est un euro investi dans la jeunesse, l'emploi, la cohésion sociale et les territoires, et que cette réduction budgétaire sans précédent constitue une fausse économie susceptible d'augmenter les coûts sociaux à moyen et long terme ;

Rappelant notre engagement en tant qu'élus locaux en première ligne face aux difficultés que

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212903025-20251204-DELIB_2025_96-DE

rencontrent nos jeunes concitoyens, et notre responsabilité dans la construction de leur avenir ;

DEMANDE au Gouvernement et au Parlement de :
1. Maintenir en 2026 le niveau de financement du réseau prévu dans la loi de finances initiale pour 2025 ;
2. Créer un fonds d'urgence national pour soutenir les Missions Locales en difficulté financière ;
3. Reconduire l'objectif de 200 000 jeunes engagés dans le Contrat d'Engagement Jeune ;
4. Préserver le budget du PACEA à hauteur de 53 millions d'euros, conformément à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des jeunes ;

DÉCIDE :
- *d'apporter son soutien à la tribune des élus locaux du réseau des Missions Locales «Soutenons la jeunesse ! » ;*
- *Transmettre cette motion à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Premier Ministre, à Madame la Ministre du Travail et de l'Emploi, aux parlementaires du Finistère, ainsi qu'à l'Union Nationale des Missions Locales ;*
- *Appeler l'ensemble des collectivités territoriales à se mobiliser pour défendre ce modèle unique, décentralisé et efficace d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;*
- *Réaffirmer notre engagement à ne laisser aucun jeune de notre territoire sans solution et à tenir notre promesse républicaine envers la jeunesse.*

Après en avoir délibéré, et considérant que les Missions Locales sont une chance pour nos territoires et notre jeunesse et que c'est en leur donnant les moyens d'agir que nous donnons aux jeunes les moyens de se construire un avenir, il est propose au Conseil Municipal d'adopter la présente motion en soutien au réseau des Missions Locales.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 4 décembre 2025,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTEE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH 29590

Le Maire,
Pascal PRIGENT